

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

ORGANIZAÇÃO DA
UNIDADE AFRICANA



ORGANISATION DE
L'UNITE AFRICAINE

ORGANISATIE VAN
AFRIKAANSE EENHEID

BUREAU PERMANENT DE L'OUA

Avenue Molière, 186 – 1050 Bruxelles (Belgique) / Tel: (322) 346.97.47-48 / Fax: (322) 346.97.28
e-mail : oau-be@afromail.net

Ref : OUA.BRU/HQ/ADM/11.99

Bruxelles, le 11 janvier 1999.

A : **MONSIEUR JEAN MFASONI**
Directeur (Administration et Conférences) a.i.

DE : **MONSIEUR WAWA O. LEBA**
Directeur du Bureau Permanent

OBJET : **TRANSMISSION RAPPORT D'ACTIVITES DE LA**
MISSION PERMANENTE DE L'OUA A BRUXELLES
POUR LA PERIODE DE JUIN 1998 A FEVRIER 1999.

Me référant à votre lettre CD/DOC/1/136.98 du 14 décembre 1998 et à mon mémorandum OUA.BRU/HQ/ADM/4.99 du 7 janvier courant, je vous prie de trouver, **en annexe, la version anglaise** du rapport d'activités de notre Bureau en guise de contribution à celui portant sur les activités du Secrétaire Général.

Considération distinguée.

c.i. : CHEF DE LA DIVISION DES CONFERENCES

WOL/so

RAPPORT D'ACTIVITES
DE LA MISSION PERMANENTE DE L'OUA
A BRUXELLES
POUR LA PERIODE DE JUIN 1998 A FEVRIER 1999

I. INTRODUCTION

1. Conformément au mandat conféré au Secrétariat Général de l'OUA, en général, et à la Représentation permanente de Bruxelles, en particulier, par les instances supérieures de l'Organisation, dans le cadre de la mise en oeuvre de ses objectifs prioritaires, s'appuyant, par ailleurs, sur les directives du Secrétaire Général, la Représentation permanente de l'OUA, à Bruxelles, soumet le présent rapport sur les activités qui ont été menées durant la période de juin 1998 à février 1999. Il constitue une contribution aux nombreuses activités que mène le Secrétaire Général lui-même.
2. Ces activités, retenues dans le programme-budget biennal 1998/2000, se situent dans les domaines politique, diplomatique, socio-économique, culturel, celui de la Presse et Information, des relations avec le pays hôte, le Royaume de Belgique, et du rôle de Secrétariat de soutien au groupe africain, fort d'une cinquantaine d'Etats membres de l'Organisation, ayant une représentation diplomatique dans le Bénélux.

II. DEVELOPPEMENT

A) ACTIVITES DANS LES DOMAINES POLITIQUE ET DIPLOMATIQUE

◆ RELATIONS AVEC LE PAYS HOTE, LE ROYAUME DE BELGIQUE

3. Il convient de signaler que l'**Accord de siège**, signé en octobre 1985, entre l'OUA et le Royaume de Belgique, a vu ses modalités de mise en oeuvre être finalement régularisées le 29 juin 1998, après plusieurs négociations portant, notamment, sur les quelques obstacles que constituaient certaines dispositions. Cet acte a pu être réalisé grâce aux pleins pouvoirs donnés, respectivement, par le Secrétaire Général de l'OUA au Directeur du Bureau Permanent de Bruxelles, et ceux conférés, par le Roi des Belges, au Président du Comité inter-gouvernemental belge, chargé des relations avec les institutions internationales basées à Bruxelles.

Le texte de l'Accord a été transmis au Parlement belge, pour ratification.

4. La Représentation permanente a participé à une série d'activités organisées par le Royaume de Belgique, à savoir :

4.1. **Conférence internationale sur un Désarmement durable pour un Développement durable (12-13 octobre 1998)**

Dans la perspective de la mise en oeuvre de la décision CM/Déc.432 (LXVIII) du Conseil des Ministres, lors de sa soixante-huitième session ordinaire, tenue à Ouagadougou, en mai 1998, la Représentation, en compagnie d'un fonctionnaire du département politique, a représenté l'OUA à la conférence sus-mentionnée, organisée sous les auspices du Secrétaire d'Etat belge à la Coopération au développement. Un nombre appréciable de pays africains, parmi lesquels le Mali dont la délégation a été conduite par le Président ALPHA OUMAR KONARE, ont participé à cette conférence.

La conférence était axée sur le lien opérationnel qui devrait exister entre le désarmement et le développement, et ce, d'une manière durable. Non seulement la conférence devait établir, d'une part, l'effet annihilant des conflits armés sur les efforts de développement économique et social mais, d'autre part, la cause indéniable que constitue la prolifération des armes légères dans la multiplication des conflits dans le développement. Partant, la conférence devait également esquisser une approche des voies et moyens que pourraient emprunter les instances nationales et internationales de coopération au développement pour contribuer à faire face à la problématique ainsi posée.

Au cours des débats, des participants ont fait part de leurs expériences et initiatives, en matière de contrôle du trafic d'armes légères, et de leur récupération auprès des populations. Le Président Konaré a informé les participants de l'initiative de son pays appelé "Flamme de la Paix" allumée à Tombouctou, en 1996.

En guise de conclusion, la conférence a adopté, par acclamation, une déclaration intitulée : "**The Brussels Call for action**" qui appelle la communauté internationale et les Nations Unies, notamment, à prendre les dispositions nécessaires pour l'adoption d'un "**Programme d'action international sur le désarmement pratique**" et l'instauration de la paix.

La déclaration soutient, également, les initiatives nationales, régionales et internationales, d'ores et déjà, prises pour promouvoir le désarmement, tels que le Code de conduite de l'Union européenne sur l'exportation des armes, le programme de l'Union européenne pour combattre et prévenir le trafic des armes conventionnelles, la convention inter-américaine sur le même sujet ainsi que les projets de l'OUA et autres régions africaines en la matière.

4.2. **Séminaire sur la mise en oeuvre du programme de l'Union européenne sur la prévention et la lutte contre le trafic illicite des armes conventionnelles.**

Du 30 novembre au 1er décembre 1998, le ministère belge des Affaires étrangères a organisé un séminaire sur le sujet sus-mentionné, auquel la Représentation a participé. Le séminaire s'inscrivait dans le cadre du désarmement durable pour un développement durable et a examiné, notamment, les progrès réalisés dans la mise en

oeuvre du programme de l'Union européenne sur la prévention et la lutte contre le trafic des armes conventionnelles en provenance et à travers les territoires de ses Etats membres, la fourniture d'assistance aux pays et régions affectés par ce trafic en terme de moyens de lutte ou de récupération des armes auprès des populations.

AUTRES ACTIVITES AU NIVEAU DU PAYS HOTE

4.3. Visite de travail de S.E.M. le Président de la République démocratique du Congo en Belgique.

La Représentation permanente a été associée au programme de la visite de travail que Son Excellence Mzee LAURENT-DESIRE KABILA, Président de la République démocratique du Congo, a effectuée, en Belgique, du 23 au 26 novembre 1998.

Au cours de la rencontre que le Président a eue avec la communauté congolaise de Bruxelles, le Directeur du Bureau Permanent a saisi l'opportunité pour transmettre les salutations respectueuses de S.E.M. le Secrétaire Général au Président Kabila, ses encouragements dans le cadre des efforts pour la recherche des solutions dans la résolution des conflits au sein du continent ainsi qu'un appel à la communauté internationale afin qu'elle aide plutôt les leaders africains à trouver des solutions à leurs problèmes, au lieu d'imposer leurs vues ou être partie aux conflits qui sévissent en Afrique actuellement.

4.4. Visite privée de S.E.M. le Président de République du Ghana en Belgique.

La représentation permanente a participé à la manifestation organisée dans la Maison ACP en l'honneur de S.E.M. JERRY RAWLINGS. Le Président Rawlings s'est adressé aux Etats ACP en les exhortant à s'investir pleinement dans les négociations sur le futur des relations ACP-UE, en vue de la conclusion d'un accord appelé à remplacer l'actuelle convention de Lomé IV.

♦ RELATIONS AVEC LE PARLEMENT EUROPEEN ET L'ASSEMBLEE PARITAIRE ACP-UE.

(a) PARLEMENT EUROPEEN

5. La Représentation permanente s'est employée à renforcer les relations entre l'OUA et le Parlement européen par l'échange d'informations, en vue de le sensibiliser sur les nouvelles priorités de l'Organisation en matière d'édification de la paix et de la sécurité ainsi que de la construction d'une Communauté économique africaine, ayant ses fondements dans une société démocratique.
6. Dans ce cadre, la Représentation permanente s'est félicitée de la visite de travail que S.E.M. MICHEL ROCARD, député européen et président de la Commission de

Développement, a effectué à Addis-Abéba, en 1998, à l'invitation de S.E.M. le Secrétaire Général de l'OUA.

7. Par ailleurs, dans un échange de correspondance avec la Représentation permanente, le président du Parlement européen a exprimé sa disponibilité à organiser une rencontre entre le Secrétaire Général et certaines commissions du Parlement, dans le cadre d'une visite officielle que le Secrétaire Général pourrait effectuer en Belgique.

(b) ASSEMBLEE PARITAIRE ACP-UE

8. Conformément à son règlement intérieur, l'Assemblée paritaire ACP-UE a organisé sa vingt-septième session ordinaire, comme prévue, du 21 au 24 septembre 1998, à Bruxelles.
9. La session avait été précédée par une réunion au niveau ACP, les 19 et 20 septembre 1998. Celle-ci a permis d'harmoniser les vues des parlementaires ACP sur les différentes questions figurant à l'ordre du jour de la session ainsi que sur les projets de résolutions soumises par la partie européenne.
10. A cette occasion, les ACP ont, comme d'usage, donné mandat à la Représentation permanente de l'OUA pour négocier avec les groupes politiques européens, les propositions de résolutions à controverse, au niveau des deux parties, en vue de parvenir à des textes de compromis.
11. Dans le cas d'espèce, il s'agissait des résolutions sur le conflit Ethiopie/Erythrée, la situation dans la région des Grands Lacs et, plus particulièrement, en République démocratique du Congo, la situation au Soudan, en Angola, en Guinée Equatoriale, au Nigéria, etc.
12. Le Groupe ACP a également débattu de la question de la création du Parlement ACP.
13. Du rapport détaillé qui avait été élaboré et transmis au siège sur ces assises, il convient de relever les résultats suivants :
 - Il s'agit de l'adoption de vingt-six résolutions sur des thèmes très variés allant du domaine des relations commerciales et financières, aux questions politiques en passant par les questions de développement tels l'environnement, les biotechnologies, la société de l'Information.
 - Les parlementaires européens ont critiqué le fait que leurs homologues ACP utilisaient le système du "**vote par collèger séparé**", disposition, cependant, du règlement intérieur de l'Assemblée pour ne pas condamner le comportement de tel ou tel Etat membre en matière de démocratie et/ou de respect des droits de l'homme.
 - Les parlementaires ACP ont, de leur côté, déploré le fait que les groupes politiques européens proposaient des résolutions sans pouvoir disposer d'assez d'éléments justifiant leurs griefs.

◆ RELATIONS ENTRE L'OUA ET L'UNION EUROPEENNE (UE)

14. Durant la période sous examen, l'OUA et l'UE ont organisé deux rencontres, dans le cadre de leurs consultations semestrielles, à savoir : le 22 juin 1998, à Bruxelles et le 27 novembre 1998, à Addis-Abéba. Les deux rencontres avaient été co-présidées par les représentants des présidences en exercice : le Burkina Faso, du côté de l'OUA et l'Autriche, du côté de l'UE.

14.1 Réunion de Bruxelles

Cette rencontre a permis aux deux parties d'échanger des vues sur :

i) Des questions politiques

- Prévention des conflits violents en Afrique
- Droits de l'homme et démocratie en Afrique.

ii) Des questions économiques

- Impact de l'Euro sur l'Afrique
- Dette extérieure de l'Afrique
- Relations futures ACP-UE (place de l'Afrique)
- Négociations dans le cadre de l'OMC
- Projets de l'OUA à caractère socio-économique.

iii) Autres questions

- Projet d'organisation du sommet OUA-UE en l'an 2000
- Cadre de la coopération OUA-UE.

En guise de conclusions aux délibérations, il y a lieu de noter qu'au titre des questions économiques, les deux parties ont réaffirmé la nécessité de les voir figurer à l'ordre du jour des sessions proposées. Toutefois, elles devront porter sur des éléments concrets. Dans ce contexte, la question de l'intégration économique régionale a été soulignée dans le processus de l'édification de la Communauté économique africaine. Il faut, pour ce faire, renforcer les communautés économiques régionales actuelles (SADC, IGAD, COMESA, CEDEAO).

En ce qui concerne la dette extérieure, la partie européenne a préféré la reléguer à d'autres enceintes bilatérales et multilatérales.

S'agissant de l'avènement de l'Euro, les deux parties ont reconnu qu'il fallait mener des études sur son impact sur les économies africaines.

A propos du projet de l'organisation du Sommet OUA-UE, l'UE s'est félicitée de l'offre de l'Egypte de l'abriter. Les deux parties ont convenu de poursuivre les consultations sur les autres problèmes relatifs, notamment, à la participation et aux questions à inscrire à l'ordre du jour.

Quant à l'instrument qui devrait constituer le cadre juridique formel de coopération entre les deux organisations, les deux parties ont échangé des documents.

14.2. Réunion d'Addis-Abéba

Poursuivant leur cycle de consultations, l'OUA et l'UE ont organisé une autre rencontre le 27 novembre 1998, à Addis-Abéba. Cette réunion avait à son ordre du jour, les points ci-après :

1. Projet du sommet OUA-UE
2. Contribution de l'OUA et de l'UE à et pour une coopération dans la prévention des conflits ou résolution des conflits violents : situation dans la région des Grands Lacs et en République démocratique du Congo, situation en Angola, conflit Ethiopie/Erythrée, situation en Somalie et aux Comores; contrôle du trafic des armes légères.
3. Mécanisme de prévention des conflits de l'OUA et le système d'alerte précoce (Projets de support au Centre pour la prévention des conflits).
4. Droits de l'homme et démocratie.
5. Cadre de coopération OUA-UE
6. Etablissement des groupes de travail au sein des deux organisations.

A l'issue de leurs travaux, les deux parties ont adopté un communiqué conjoint qui évalue les progrès réalisés, dans le cadre de cette coopération, et les efforts qui doivent encore être faits, plus particulièrement en matière de coordination et de suivi.

B) ACTIVITES DANS LES DOMAINES DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

15. Tel que consigné dans sa programmation bi-annuelle, la Représentation permanente de l'OUA se doit de suivre, en vue d'une exploitation rationnelle, les relations de coopération, notamment économique, entre les ACP et l'UE, dans le cadre du cycle des conventions de Lomé, pour permettre aux Etats africains de tirer le maximum d'avantages pour promouvoir leur développement socio-économique.
16. Les ACP et l'UE, après avoir évalué les progrès réalisés ainsi que les obstacles et insuffisances constatés dans la coopération instituée depuis plus de deux décennies, ont convenu de relancer les négociations qui, à l'expiration de la présente convention de Lomé IV, permettront de s'accorder sur l'instrument juridique susceptible de permettre une meilleure gestion de cette coopération.

17. Dans ce contexte, les deux parties ont également convenu des calendriers séparés et conjoints, dans le cadre du processus des négociations :

(a) Côté ACP

Le premier sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ACP, organisé à Libreville, Gabon, du 6 au 7 novembre 1997, avait fixé le calendrier des réunions, ci-après, qui se sont toutes tenues :

1. Conférence des ministres ACP des Finances, à Bruxelles, du 25 au 26 juin 1998. Cette réunion avait été précédée par celle des Hauts fonctionnaires.
 2. Conférence des ministres ACP des Affaires étrangères à Bruxelles, le 27 septembre 1998.
 3. Il y a lieu de noter que les ministres ACP du Commerce avaient tenu leur réunion, dans le cadre du même mandat, à Bruxelles, le 15 mai 1998.
 4. Soixante-huitième (68ème) session du Conseil des ministres ACP, à Bruxelles, du 28 septembre au 1er octobre 1998.
18. Les ministres chargés de la gestion de la coopération ACP-UE ont tenu leur 68ème session aux dates prévues. Ils ont adopté un bon nombre de décisions en matière financière, tel que le veut la session de novembre. Ils ont surtout examiné et adopté **le mandat de négociation du Groupe ACP**.
19. Un rapport détaillé sur le déroulement des travaux ainsi que les autres résultats ont été communiqués au siège.

(b) Entre les ACP et l'UE

20. Les deux parties ont, comme prévu, procédé à l'ouverture formelle des négociations, en vue de la conclusion d'un accord de partenariat pour le développement, destiné à succéder, d'ici l'an 2000, à l'actuelle convention de Lomé IV, au cours d'une cérémonie grandiose qui s'est tenue à Bruxelles, le 30 septembre 1998, au siège du Conseil de l'Union européenne.
21. La co-présidence de la cérémonie était assurée par Mesdames Billie MILLER, vice-premier ministre, ministre des Affaires étrangères de la Barbade, président du Conseil des ministres ACP et Benita FERRO-WALDNER, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de l'Autriche, président du Conseil de l'Union européenne.
22. La partie européenne a mis en exergue les questions essentielles sur lesquelles portent leur mandat de négociation, à savoir :
- Le renforcement et l'élargissement du dialogue politique;

- La simplification et l'assouplissement de la coopération au développement;
 - Un accès équilibré, sous de nouvelles formes, au partenariat économique avec un accent particulier sur le potentiel offert par l'intégration régionale.
23. Quant aux ACP, Madame Miller, après avoir examiné l'évolution de la coopération ACP-UE après vingt-cinq ans, a noté une déception de la part de tous les partenaires pour le peu de résultats acquis, notamment en matière de réduction du niveau de pauvreté dans les Etats ACP.
24. Le président du Conseil a, ensuite, passé en revue tous les aspects de la coopération, tels que prévus dans les mandats de négociation des deux parties, en relevant ceux qui nécessitaient de plus amples réflexions, compte tenu des ambiguïtés qu'ils contiennent.

(c) Autres activités ACP-UE

25. Après l'ouverture formelle des négociations entre les deux parties le 30 septembre 1998, les différents groupes de négociations mis en place ont entamé les sessions préparatoires, destinées à rapprocher les positions sur les différents thèmes et éléments de négociation.
26. Ces réunions ont débuté, à Bruxelles, les 17 et 18 novembre 1998.
27. Au moment de la rédaction de ce rapport, les groupes de négociations sont parvenus à identifier les domaines de convergence et ceux de divergence qui feront l'objet des futures négociations qui seront entamées au cours de la première conférence ministérielle des négociations ACP-UE, prévue à Dakar, Sénégal, du 6 au 10 février 1998.

C) QUESTIONS DE LA PRESSE ET INFORMATION

28. Durant la période sous-examen, le service de la Presse et Information, outre la contribution qu'il apporte dans le cadre d'autres activités (participation aux réunions sur les négociations et préparation des réunions du groupe africain), a poursuivi son action de diffusion des informations, en provenance du siège, sur la vie de l'Organisation et la publication d'un bulletin "**Nouvelles de l'OUA**".
29. Ces informations sont disséminées auprès du Corps diplomatique africain, à la presse étrangère et aux institutions internationales basées à Bruxelles, aux milieux socio-économiques, professionnels, étudiantins ainsi qu'aux autres partenaires de l'Afrique.

D) APPUI AU GROUPE AFRICAIN

30. La Représentation permanente a pu organiser deux sessions plénières du Groupe africain pour, d'une part, communiquer les résultats des assises de l'OUA qui se sont

tenues à Ouagadougou, Burkina Faso, en juin 1998 et, d'autre part, informer le groupe de l'évolution de la situation en Afrique et examiner les stratégies nécessaires pouvant permettre à l'Afrique de participer rationnellement aux futures négociations ACP-UE.

31. Dans le cadre de ce deuxième objectif, la Représentation a organisé des réunions du Comité de suivi des relations ACP-UE, mis en place par le Groupe africain, en vue d'identifier les questions d'intérêt vital pour l'Afrique.

E) ACTIVITES DIVERSES

32. La Représentation permanente a participé à la 67ème session ordinaire du Comité consultatif sur les questions budgétaires, financières et administratives qui s'est tenue à Addis-Abéba, du 16 au 26 novembre 1998.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Permanent Mission of the African Union in Brussels

1999-01-11

Activity report of the Permanent Office of the OAU in Brussels from June 1998 to February 1999

Leba, Wawa O.

Bureau Permanent de l'OAU a Bruxelles

Activity Report of the Permanent Office of the OAU in Brussels

<http://archives.au.int/handle/123456789/2910>

Downloaded from African Union Common Repository